











Parcours balisé N°92.

Une première partie cheminant entre les cerisaies et les vignes avec de très beaux points de vue, puis une seconde en sous-bois.

 Durée	3h 15	 Difficulté	Moyenne
 Distance	9,79 km	 Retour au départ	Oui
 Dénivelé positif	168 m	 Activité	Pédestre
 Dénivelé négatif	166 m	 Commune	Val-de-Mercy (89580)
 Point haut	245 m		
 Point bas	145 m		



Trace n° 52511872

Description

Parking avec départ et retour de la randonnée situé en impasse depuis la Rue de l'Abreuvoir.

(D/A) Sortir côté Rue de l'Abreuvoir et l'emprunter par la gauche. Au Stop, virer à droite en direction du centre du village. Laisser toutes les voies latérales pour passer successivement au pied de la mairie, puis sur la droite de l'église. Après l'avoir contournée, tourner à gauche dans la Rue des Vergers pour, après les murs d'enceinte du château et avant un transformateur électrique, trouver un départ de chemin sur la gauche.

(1) Le prendre en suivant le mur et les grilles en fer forgé de cette demeure. En haut, obliquer légèrement sur la droite. Continuer la montée jusqu'à trouver un croisement de quatre chemins.

(2) Virer sur la gauche et poursuivre avec de part et d'autre les cerisaies, puis une partie boisée et aboutir à un chemin transversal.

(3) Tourner à droite pour retrouver une route/piste transversale.

(4) Partir sur la gauche sur la piste stabilisée entre les cerisaies et les vignes.

(5) Quitter cette piste pour prendre sur la droite un chemin enherbé avec en point de mire la colline. Oublier dans la montée tous les départs latéraux, tout en admirant les très beaux points de vue sur toute la Vallée de l'Yonne. Arriver sur un carrefour de chemins.

(6) Monter sur la gauche et continuer pour trouver un départ sur la gauche. Le prendre pour redescendre. Arriver face à un chemin transversal et une cerisaie.

(7) Tourner à droite et aller jusqu'au prochain carrefour.

(8) Partir sur la droite pour longer à main gauche une cerisaie et une friche sur la droite. Descendre jusqu'à un croisement à quatre directions.

(9) Prendre sur la droite et à gauche au premier chemin, en direction d'un bouquet d'arbres. Aboutir sur une voie routière.

(10) Longer cette voie par la droite et passer un premier départ sur la gauche pour atteindre avant un virage, un deuxième départ de chemin sur la gauche.

(11) L'emprunter pour entamer une descente dans la Vallée de Fontaine Morte et pénétrer en sous-bois : la Fontaine Morte se trouve sur la gauche à l'entrée du bois. Arriver sur la D111.

(12) La traverser **avec prudence**, puis franchir le Ruisseau du Grand Étang. Laisser sur la droite la station d'épuration des eaux et amorcer une montée en lisière de bois. Laisser filer les départs latéraux pour continuer en sous-bois et arriver sur un carrefour avec une table de pique-nique en face.

(13) Tourner à gauche dans le chemin descendant en sous-bois pour retrouver une voie routière (D38)

(14) Traverser **avec prudence** et partir à gauche pour longer cette route sur 200 m environ. Trouver sur la droite un départ avec au tout début une borne. Partir sur ce chemin, traverser le ru et atteindre un croisement avec un chemin transversal.

Points de passage

-  **D/A Parking dans l'impasse**
| N 47.674138° / E 3.588767° - alt. 145 m - km 0
-  **1 Chemin en montée**
| N 47.677096° / E 3.588655° - alt. 149 m - km 0.42
-  **2 Croisement de chemins**
| N 47.679952° / E 3.58626° - alt. 193 m - km 0.79
-  **3 Chemin transversal**
| N 47.678808° / E 3.580521° - alt. 212 m - km 1.3
-  **4 Débouché sur une voie goudronnée**
| N 47.68057° / E 3.58123° - alt. 211 m - km 1.52
-  **5 Croisement de chemins**
| N 47.681194° / E 3.573158° - alt. 226 m - km 2.19
-  **6 Croisement de chemins**
| N 47.685867° / E 3.568952° - alt. 231 m - km 2.82
-  **7 Chemin transversal**
| N 47.6808° / E 3.57235° - alt. 227 m - km 3.71
-  **8 Croisement de chemins**
| N 47.679699° / E 3.573052° - alt. 221 m - km 4.04
-  **9 Débouché sur une voie stabilisée**
| N 47.677057° / E 3.575256° - alt. 172 m - km 4.38
-  **10 Débouché sur une voie routière**
| N 47.67529° / E 3.5692° - alt. 219 m - km 5.04
-  **11 Quitter la voie routière**
| N 47.6784° / E 3.56261° - alt. 235 m - km 5.65
-  **12 Débouché sur une voie routière**
| N 47.67226° / E 3.56085° - alt. 181 m - km 6.37
-  **13 Croisement de chemins**
| N 47.66778° / E 3.56417° - alt. 209 m - km 6.94
-  **14 Débouché sur une voie routière**
| N 47.667232° / E 3.574443° - alt. 160 m - km 7.72
-  **15 Chemin transversal**
| N 47.664841° / E 3.579652° - alt. 161 m - km 8.3

(15) Partir sur la gauche en longeant la lisière de bois sans y pénétrer. À la fourche, obliquer sur la gauche en direction des maisons du village. Déboucher sur la route, conserver la gauche pour atteindre l'entrée d'un espace ludique. Franchir le portillon, longer le bâtiment par la gauche et franchir, en empruntant la passerelle, le Ru de Genotte. Au bout des hangars agricoles, tourner à droite pour retrouver le parking (D/A).

 **D/A Parking dans l'impasse**

N 47.674142° / E 3.588771° - alt. 145 m - km 9.79

Informations pratiques

Toute la première partie se fait en espace souvent découvert.

Table de pique-nique en chemin et à l'arrivée sous abri dans l'espace ludique.

La traversée des cerisaies et vignes impose le respect des propriétés privées situées de part et d'autre du parcours.

Ce parcours balisé suivant la charte de balisage de la Communauté de Communes de Puisaye-Forterre porte le N°92 inscrit sur plaquettes fond Jaune.

Le balisage a été réalisé par l'association *À chacun son chemin en Puisaye-Forterre* en septembre 2024.

En cas de soucis, merci de [remplir ce questionnaire](#) (1 à 2 minutes seulement).

Attention lors des traversées de routes.

Le fait que le balisage soit mentionné impose toutefois de partir au minimum avec ce descriptif et la carte IGN l'accompagnant ou/et l'application visorando.

À voir

Lors de la saison des fleurs des cerisiers, le spectacle est superbe. Les points de vue sont très intéressants : Vallée de l'Yonne, coteaux du Chablisien, etc.

À l'automne, les couleurs flamboyantes des feuillages du vignoble valent vraiment le déplacement.

Donnez-nous votre avis sur <https://www.visorando.com/randonnee-la-fontaine-morte-2/>

Téléchargez l'application Visorando pour suivre cette randonnée



Soyez toujours prudent et prévoyant lors d'une randonnée. Visorando et l'auteur de cette fiche ne pourront pas être tenus responsables en cas d'accident ou de désagrément quelconque survenu sur ce circuit.

Préparation de sa randonnée



BIEN CHOISIR SA RANDONNÉE

en fonction de sa durée, et de sa difficulté, en fonction de ses compétences et de sa condition physique. Connaître ses limites et savoir renoncer à poursuivre une randonnée.



CONSULTER LA MÉTÉO

et se renseigner sur les particularités du site : neige, température, horaires et coefficient des marées, vent, risque d'incendie...



S'ÉQUIPER EN CONSÉQUENCE

équipement particulier, moyen d'alerte, trousse à pharmacie, vêtements, carte numérique ou papier de la randonnée... et prendre de quoi boire et s'alimenter.



PRÉVENIR

au moins une personne au projet de randonnée.

Comportement pendant la randonnée



RESTER SUR LES SENTIERS

(sauf cas exceptionnel).



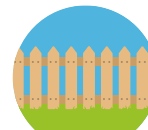
RESPECTER

les cultures et les prairies, ne pas cueillir ou ramasser les fruits.



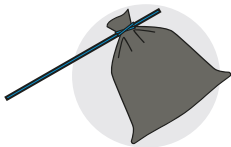
RESPECTER LES INTERDICTIONS

propres au site : ne pas cueillir, ne pas faire de feu, ne pas camper...



REFERMER

les clôtures et barrières après les avoir ouvertes, demeurer prudent en cas de troupeau et s'en écarter.



RAMENER SES DÉCHETS

ne pas laisser de traces de son passage.



ÊTRE DISCRET

respectueux et courtois vis à vis des autres usagers.



GARDER LA MAÎTRISE DE SON CHIEN

le tenir attaché, l'avoir auprès de soi à chaque croisement d'autres usagers, pouvoir le rappeler à tout moment. Randonner avec son chien est à proscrire en présence de troupeaux.



LA NATURE EST UN MILIEU VIVANT

qui évolue avec le temps, randonner c'est partir à l'aventure avec les risques qui y sont liés. Savoir renoncer et faire demi-tour est aussi un geste responsable.

Qu'il soit privé ou public, vous randonnez toujours sur un terrain ne vous appartenant pas, particulièrement s'il est privé, les propriétaires autorisent (généreusement, gracieusement ou aimablement) le passage.

Merci de ne pas poursuivre en justice en cas d'accident ceux chez qui vous randonnez au risque de se voir interdire ce loisir; mais vous pouvez signaler tout risque rencontré.